

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Rejeté

AMENDEMENT N ° CF23

présenté par
M. Maurel, M. Sansu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Tjibaou

ARTICLE 4
ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
dont titre 2	0	0	0	0
Politique de la ville	0	-51 397 930	0	-51 397 930
dont titre 2	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
TOTAUX	0	-51 397 930	0	-51 397 930
SOLDE	+51 397 930		+51 397 930	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à minorer de 51 397 930 € en AE et en CP les annulations prévues pour le programme 147.